

## AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare d'Auray - 56400

La convention d'occupation signée le 13/06/2022 entre SNCF Gares & Connexions et la société LES VOILES BAIE DE QUIBERON pour une durée de quinze ans en gare d'Auray pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 7 avril 2025 :

- A titre principal : vente à emporter ou à consommer sur place de produits de restauration, snacking, traiteur et épicerie
- A titre accessoire : réparation et location de vélo/manifestation d'évènements culturels

Cet avenant, dont l'objet est de d'acter la substitution du cocontractant conformément aux stipulations contractuelles initiales, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.